



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 8002

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les conditions d'études des étudiants et étudiantes en soins infirmiers. Qu'il s'agisse de l'absence de participation des étudiants et étudiantes dans les décisions prises pour la formation infirmière, de la non-application des textes légiférant cette formation, du très insatisfaisant système d'attribution des bourses, de l'absence de définition des indemnités de stages et des conséquences qui peuvent en découler, ou encore de la précarité des étudiants et étudiantes. Il demande donc au Gouvernement de porter à sa connaissance les mesures prises, ou qu'il entend prendre, pour améliorer le sort des étudiants et étudiantes de la formation infirmière. - Question transmise à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

Texte de la réponse

L'amélioration de la situation des étudiants infirmiers constitue une préoccupation constante du ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Il convient de rappeler sur ce point qu'un relevé de décisions concernant les étudiants infirmiers a été signé par la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers (FNESI) et le ministre chargé de la santé le 2 avril 2001. En application de ce relevé, les étudiants infirmiers bénéficient désormais de nouvelles mesures : des indemnités de stage qui s'élèvent à 23 euros par semaine en première année, 30 en deuxième année et 40 en troisième année. Le remboursement des frais de déplacement sur présentation des justificatifs de transport de l'étudiant ; l'accès au CROUS ; l'amélioration des conditions d'attribution des bourses. Un comité réunissant des représentants du ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées et des représentants des étudiants infirmiers signataires du relevé de conclusions précité assure le suivi et l'amélioration constante de ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lefort](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8002

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4759

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3230